

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°18  
Séance du 16 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **16 juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Stéphane CANTE donne pouvoir à Roger RIBOLLET  
Karine POTHIER donne pouvoir à Marianne MORSLI  
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : **9 juin 2023**

Date d'affichage : **9 juin 2023**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

**N° 18 : Demande de subvention DETR pour la zone lavage de la cantine**

M. le Maire rappelle le projet d'investissement dans la zone lavage de la cantine afin d'intégrer un lave-vaisselle à hauteur. Cet aménagement évitera les manipulations.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**Le montant total prévisionnel est de 11 000 € H.T.**

Fond de concours communauté de communes.	4 400 €	40 %
DETR / DSIL	2 200 €	20%
Financement propre	4 400 €	40 %
<b>Total</b>	<b>11 000 €</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** l'investissement pour la zone de lavage de la cantine,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

**Mis en ligne le : 20/06/2023**

